

Allocution prononcée par François Molinié, président de l'ordre, à
l'occasion de la parution du dernier numéro de « *Justice & Cassation* »
consacré à la santé

Revue annuelle des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation

Hôtel de Lassay – 21 septembre 2021

*

* *

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Mesdames, Messieurs les députés,

Madame la Première Présidente de la Cour de cassation,
Monsieur le Procureur général près la Cour de cassation,
Madame la Présidente de la Section du Rapport et des Etudes du Conseil
d'État,

Monsieur le Premier Président de la Cour d'appel de Paris,
Monsieur le Procureur Général près la Cour d'appel de Paris
Monsieur le Président du Tribunal administratif de Paris,
Monsieur le Président du Tribunal judiciaire de Paris
Monsieur le Président de l'Association de Législation comparée,

Mesdames et messieurs les présidents,
Madame et Monsieur les premiers avocats généraux,
Monsieur le Directeur des affaires civiles et du Sceau

Mesdames et Messieurs les hauts magistrats et hautes personnalités,
Chers confrères et chers amis,

Merci, monsieur le président, d'avoir bien voulu que cette petite cérémonie
organisée à l'occasion de la parution de l'édition 2021 de la revue des
avocats aux conseils – Justice & cassation – se tienne à l'Assemblée
nationale.

Ce qui procure – j’en suis certain - un grand plaisir à tous ceux qui nous font fait l’honneur et l’amitié de leur présence en ces lieux si prestigieux, si importants pour notre démocratie et que je salue.

Nous voulons tous, je le crois, être en bonne santé.

Oui mais – car il y a toujours un mais – nos rapports avec la médecine sont compliqués. Et pas seulement depuis la pandémie de Covid 19.

Jean-Jacques Rousseau se rendait chez son médecin avec un diagnostic prêt à l’emploi.

La satire et la défiance ne sont jamais loin. Molière et le Knock de Jules Romain sont là pour nous le rappeler. Ce sont des classiques du genre.

Pourtant, soigner nos concitoyens n’est pas un métier comme les autres.

Avant d’être des règles, du droit, la santé, ce sont des femmes et des hommes : médecins, infirmiers, sages-femmes, kinésithérapeutes, aides-soignants et étudiants en médecine qui permettent à chacun, sans distinction, de bénéficier des soins dont il a besoin.

En première ligne depuis le début de la crise sanitaire, ils sont les acteurs essentiels d’un système de santé qui, par bien des aspects, ressemble à un organisme vivant.

Les gestes médicaux, les mots de réconfort aux malades et à leurs familles, les doutes, la surcharge de travail...

Il suffit d'avoir fait un séjour dans un établissement de santé pour percevoir d'une façon intime que ces métiers, au-delà de la compétence technique, nécessitent des aptitudes complémentaires.

Fidèle à sa tradition de ne pas parler des avocats aux conseils, ce nouveau numéro de « *justice et cassation* » - le 17ième – est donc l'occasion de prendre la température de la santé mesurée avec le thermomètre , un peu particulier, du juriste.

Le thème s'est imposé de lui-même et les contributeurs ont répondu présents en dépit des circonstances.

L'idée d'une santé publique n'est pas récente. Elle naît au Moyen Âge avec la peste noire qui en cinq ans décimera près de la moitié de la population européenne. Les villes se quadrillent et mettent à part les malades.

L'épidémie de choléra de 1832 conduira l'Etat à investir le domaine de la santé en mettant progressivement en place les bases d'une santé publique moderne, inscrite pour la première fois par le législateur dans la loi en 1902.

Le panorama proposé par ce nouveau numéro est forcément incomplet.

Il permet néanmoins de mesurer les enjeux du droit de la santé et la nécessité d'une régulation forte qui prend la forme de politiques publiques, d'institutions dédiées et de régimes juridiques particuliers.

Le droit de la santé ne se résume en effet pas à l'état d'urgence sanitaire et à la lutte contre la pandémie.

Qu'il me soit permis de brièvement sortir de mon sujet et de rendre hommage à l'action des pouvoirs publics et notamment du Parlement pendant cette crise sanitaire. Du jour au lendemain, des pans entiers de notre

législation de santé et au-delà ont été adaptés afin de faire face à cette situation exceptionnelle.

Nous, avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, pouvons aussi témoigner de l'action de nos juridictions suprêmes – Conseil d'Etat et Cour de cassation qui ont veillé sur les constantes de la justice pour les dossiers urgents et de la chancellerie, spécialement de sa direction des affaires civiles et du sceau qui a su se mobiliser immédiatement.

Si un seul mot devait servir de fil directeur aux passionnantes contributions que vous êtes impatients de lire, je choisirais sans hésitation celui d'innovation.

Innovations juridiques en termes de politiques publiques, d'organisation administrative et de régulation par des agences administratives spécialisées.

Les règles de responsabilité sont particulières et le Conseil d'Etat et la Cour de cassation ont consacré de véritables créations jurisprudentielles à propos de la santé, accompagnant ainsi l'action du Parlement.

Ce nouveau numéro de « *justice et cassation* » est fidèle – vous ne serez pas surpris- à sa forme hybride, pluridisciplinaire, transversale et ouvert sur l'extérieur.

Donner sans exclusive, les points de vue du magistrat, de l'universitaire, de l'avocat mais aussi de responsables :

Anne Courrèges pour l'agence de la biomédecine, Dominique Martin pour l'agence nationale des médicaments et produits de santé ou bien encore Jean-François Delfraissy et Pierre-Henri Duée, pour le comité consultatif national d'éthique.

Il n'était pas question d'oublier la jurisprudence, celle du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation en lien avec le thème de la revue, ni les étudiants de notre institut de formation – celui qui forme les futurs avocats aux conseils - qui ont eux aussi contribué.

Et le professeur Didier Truchet s'est livré avec brio au redoutable exercice de la synthèse conclusive.

Voici donc notre belle revue édition 2021 à laquelle s'ajoute, pour la première fois, une série de petits entretiens filmés en ligne que vous pourrez voir prochainement sur notre site internet.

Que soient ici enfin remerciés l'ensemble des auteurs, contributeurs, le comité de rédaction, le secrétariat de l'ordre et les éditions Dalloz qui accompagnent depuis l'origine cette belle entreprise qui atteindra l'année prochaine, sinon l'âge de raison, la majorité.